

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu



résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 15 MARS 2023, À 19 HEURES, AU 300 RUE BRUNET À MONT- SAINT-HILAIRE.

Étaient présents :

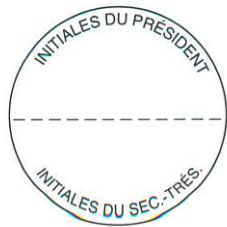
Madame Isabelle Thibeault, présidente et conseillère de Mont-Saint-Hilaire
Madame Louise Allie, première vice-présidente et conseillère de Belœil
Monsieur Frédéric Lavoie, deuxième vice-président et conseiller de McMasterville
Monsieur Martin Dubreuil, conseiller de Belœil
Monsieur Jean-Guy Lévesque, conseiller de McMasterville
Monsieur David Morin, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Jacques Portelance, conseiller d'Otterburn Park
Madame Natacha Thibault, conseillère d'Otterburn Park

Étaient également présents :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.A.E.V.R.
Monsieur Benoit Aubertin, directeur technique de la R.A.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2023
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Dépôt des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022
7. Affectation du déficit de l'année financière 2022
8. Campagne de caractérisation (HIVER 2023)
9. États des résultats techniques — décembre 2022 et janvier 2023
10. Divers
11. Interventions de l'assistance
12. Clôture de la séance



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

N° de résolution
ou annotation

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, ayant constaté à 19 heures 8 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

23-08

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Allie
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Portelance

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

23-09

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur David Morin
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2023 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

23-002 27-01-23 Lettre de Me Armand Poupert jr., POUPART & POUPART AVOCATS, à Me Maxime Cantin de NORTHON ROSE FULBRIGHT CANADA (qui représente Filtrum dans le projet de biométhanisation) répondant au courriel du 26 janvier 2023 en lien avec les sommes retenues, les problèmes en cours et les pertes subies par la Régie.

23-003 09-02-23 Lettre de MADAME GITANE BOIVIN, directrice, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS, nous informant que l'analyse visant le deuxième versement de la subvention pour le projet de biométhanisation est terminée et qu'un décaissement de 3 969 170 \$ sera effectué.

23-004 27-02-23 Courriel de MONSIEUR STÉPHANE LORTIE, chef d'équipe des ventes, ENGLOBE, demandant en vertu de la Loi d'accès à l'information de consulter les documents de soumission des soumissionnaires de l'appel d'offres 2021-BOUES-03.

23-005 01-03-23 Courriel de l'Équipe du soutien aux clientèles en équité salariale, CNESST, nous demandant de produire une nouvelle déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale d'ici le 1^{er} septembre 2023.

23-10

POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie
APPUYÉ PAR Madame Natacha Thibault

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 23-02, du chèque numéro 1175 au chèque numéro 1201 du déboursé numéro 202300050 au déboursé numéro 202300165 pour un montant total de 1 165 893,18 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu



résolution
ou annotation
23-11

POINT 6. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

ATTENDU QUE monsieur Robert Arbour, vérificateur, a déposé les états financiers de la Régie pour l'année 2022;

ATTENDU QUE les états financiers ne comportent aucune restriction et, de l'avis du vérificateur, reflètent fidèlement la situation financière de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des états financiers

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Allie

APPUYÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt des états financiers de l'année 2022 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu, tels que soumis par monsieur Robert Arbour, vérificateur.

ADOPTÉE

23-12

POINT 7. AFFECTATION DU DÉFICIT DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022

ATTENDU QUE les états financiers pour l'année 2022 de la Régie, tels que déposés par monsieur Robert Arbour, vérificateur, indiquent un déficit des revenus sur les dépenses net de 709 054 \$;

ATTENDU QU'en vertu des articles 614 du Code municipal et 468,45 de la Loi des cités et villes, une régie doit porter aux dépenses du budget de l'exercice suivant tout déficit d'un exercice financier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur David Morin

APPUYÉ PAR Madame Louise Allie

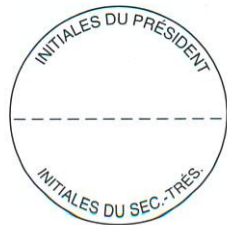
ET RÉSOLU QUE le déficit de l'exercice de l'année financière 2022, de 709 504 \$, soit et est porté aux dépenses du budget 2023.

ADOPTÉE

POINT 8. CAMPAGNE DE CARACTÉRISATION (HIVER 2023)

Le conseil d'administration prend acte du rapport du directeur technique concernant les résultats de la dernière campagne de caractérisation réalisée du 27 au 31 janvier 2023. Les résultats de la répartition des débits sont les suivants :

Municipalités	Débit mesuré (m³/j)	Répartition (%)
McMasterville	1 720	8,82
Belœil	6 879	35,27
Otterburn Park	4 316	22,13
Mont-Saint-Hilaire	6 590	33,79
Total	19 905	100 %



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

N° de résolution
ou annotation

POINT 9. ÉTAT DES RÉSULTATS TECHNIQUES – DÉCEMBRE 2022 ET JANVIER 2023

Le conseil d'administration prend acte du tableau des résultats techniques pour les mois de décembre 2022 et de janvier 2023. Les résultats indiquent que certaines normes ne sont pas respectées, et ce pour les mois de décembre 2022 et janvier 2023. En fait, les travaux de réfection des déflecteurs des décanteurs ont été plus longs que prévu ce qui a nui à l'attente des objectifs de traitement. De plus, plusieurs épisodes de fonte ont eu lieu durant cette période, ce qui limite le bon fonctionnement du seul décanteur en service occasionné par les travaux de réfection.

POINT 10. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 11. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

23-13

POINT 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Allie
APPUYÉ PAR Madame Natacha Thibault

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 19 heures 28 minutes.

Jacques Drouin, ing.
Secrétaire-trésorier

Isabelle Thibeault
Présidente